

Cette fiche technique complète la fiche technique «parquets collés».

Pour donner satisfaction, un parquet sur sol chauffant doit présenter une FAIBLE RESISTANCE THERMIQUE, une BONNE CONDUCTIVITE THERMIQUE et une BONNE STABILITE.

FAIBLE RESISTANCE THERMIQUE

Comme la résistance thermique est proportionnelle à l'épaisseur du matériau, elle sera d'autant plus faible que le parquet sera mince.

L'objet du parquet chauffant étant de transmettre sa chaleur à la pièce qu'il doit chauffer, le rendement de l'installation sera d'autant meilleur que les éléments séparant la source de chaleur de l'air ambiant seront plus conducteurs. Or comme le principal élément séparant ces deux milieux est constitué du parquet, sa **résistance thermique** doit être faible et dans tous les cas, **inférieure à 0,15 m².°K/W** (mètre carré degré Kelvin par Watt).

D'autre part, la conductivité thermique du bois s'élevant avec la densité, plus le bois sera dense, meilleure sera la conductivité du parquet.

BONNE CONDUCTIBILITE

En pratique, comme les bois les plus denses sont aussi les plus durs, un parquet en bois dur est plus conducteur à épaisseur égale qu'un parquet en bois plus tendre.

Enfin, la chaleur se transmettant dans les meilleures conditions par conduction, une liaison par collage entre le parquet et le sol chauffant constitue la meilleure solution.

BONNE STABILITE

Le chauffage par le sol dessèche beaucoup le bois, ce qui entraîne l'apparition de joints entre les lames. Pour minimiser ce phénomène, si l'on pose des parquets en bois massif, il est préférable de poser des lames étroites et d'humidifier l'air quand il est trop sec pendant l'hiver.

Nous conseillons la pose de parquets CONTRECOLLES de 10 à 14mm, beaucoup plus stables, qui connaissent très peu de variations dimensionnelles.

Pour que les sollicitations hygrothermiques ne se traduisent pas par des désordres, le parquet doit être solidement maintenu à son support. C'est le collage direct du parquet sur son support qui assure, là encore les meilleurs résultats.

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous indiquons les règles principales à respecter IMPERATIVEMENT

Si un chauffage par le sol à circulation d'eau chaude, basse température, ne présente plus de problèmes majeurs, le chauffage électrique doit, quant à lui, faire l'objet de la plus grande attention. Il est indispensable que le fabricant du système électrique vous garantisse la compatibilité de son matériel avec la pose d'un parquet.

EXTRAIT DE LA NORME NF P 63-202/DTU 51.2 « Parquets collés » concernant les sols chauffants.

- L'épaisseur de la chape au dessus des tuyaux de chauffage doit être d'au moins 30mm ;
- **L'HUMIDITE de la chape NE DOIT PAS ETRE SUPERIEURE A 1.5%. (0.5% pour une chape anhydrite)**
Pour un séchage naturel, compter 2 semaines par cm d'épaisseur de chape, majoré de 50% en période humide.
- La température de surface du parquet doit être inférieure à 28°.
- Le séchage naturel du support doit être complété par un **PRE-CHAUFFAGE pendant au moins 3 semaines avant la pose**, quelque soit la saison.
- Préchauffer la pièce à parqueter, puis **interrompre le chauffage 48H avant la mise en œuvre**.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche de 5°C jusqu'à bonne température.
- La pose de parquets en bois de bout n'est pas admise sur sol chauffant.
- Si l'on pose un contrecollé, il faut impérativement qu'il ait son âme en latté. La pose d'un parquet à âme centrale en aggloméré est interdite.
- **Sauf autorisation du fabricant de parquet, la pose flottante des parquets contrecollés sur sols chauffants est interdite.**
- **ATTENTION, L'APPARITION DE SOLS CHAUFFANTS ET REFRIGERES POSE DES PROBLEMES TECHNIQUES PARTICULIERS.** La mise en route du système de rafraîchissement entraîne une condensation qui migre progressivement vers le parquet.
SAUF AUTORISATION EXPRESSE DU FABRIQUANT, LA POSE DE PARQUET EST INTERDITE.